



Procès-verbal CE du 24 novembre 2022

Mme Durand-Assouly (proviseur) accueille les membres du CE à 17h30, dont M. Sutter (co-cac) en visio depuis Innsbruck et M. Reux (DAF du LFV) en visio depuis Paris. Le quorum est atteint.

M. Sutter prononce également quelques mots d'accueil et de remerciement.

Mme Durand-Assouly procède à la désignation du secrétaire de séance (Colin Heine - SNES-FSU) et rend hommage à M. Sarrazin, récemment décédé, et auquel ce CE lui est dédié. Après présentation des membres du CE, on passe à la lecture de l'ordre du jour, voté à l'unanimité (21 votants), puis à l'adoption du PV du CE du 28/6/22 (adopté à l'unanimité, 21 votants). On procède ensuite à l'installation du CE et des nouvelles instances, votées à l'unanimité (21 votants). Suit un point rentrée : après une prévision de 1847 élèves, 1854 ont été remontés à l'AEFE à la rentrée.

Mme Morvan (directrice du primaire) fait le constat d'une montée conséquente d'effectifs dans l'élémentaire (715 élèves, 84 nouveaux, dont 25 Ukrainiens).

Mme Durand-Assouly ajoute que c'est le Lycée Français de Vienne qui accueille le plus d'élèves d'Ukraine dans le réseau AEFÉ. Une quarantaine sont arrivés l'an dernier, qui sont restés. L'établissement accueille également 4 enseignants du réseau d'Ukraine. La montée d'effectifs est toutefois générale et le travail engagé dans ce sens sera donc poursuivi.

Mme Joubert-Schwab (directrice de la maternelle) fait aussi état d'une montée d'effectifs, à presque à 220 élèves, 42,5% d'entre-eux étant autrichiens. De nouveaux élèves sont attendus.

Pour compléter, Mme Durand-Assouly communique les chiffres de 517 élèves au collège et 411 au lycée. Il reste nécessaire de continuer à développer la maternelle qui doit encore être consolidée. Cette tendance s'observe sur toute la zone.

M. Kinder prend la parole à propos du projet d'établissement et procède à un rappel de ses axes : Parcours linguistique, EBEP, Climat scolaire, Communication, Numérique, Formation des personnels, Information auprès des familles, Gestion de l'après-crise. Pour le parcours linguistique, le point fort est le développement des options (espagnol en 4e) ; à propos des EBEP, il rappelle le travail de Mme Boulard (référence EBEP). La création du Comité à l'Éducation, à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement permettra de mettre en place prochainement certaines actions (harcèlement en 2de, gestes qui sauvent pour les 3e et les 2des, dangers d'Internet, conduites addictives). Il aborde ensuite la question du climat scolaire. Après un taux d'absentéisme important l'année dernière, la mise en place de nombreuses actions, a permis de réduire le taux de 10 % à 4,1 %. On constate également une forte baisse des retards. Concernant le *Sprechtag* au second degré, il y a eu 2867 demandes de rendez-vous de la 6e à la Terminale, pour 927 élèves, par ailleurs il a été noté les parents de 47 % des élèves ont participé au *Sprechtag*. Au registre des sanctions, certaines règles seront réactivées, 2 élèves ont reçu un avertissement de comportement et une 1 exclusion temporaire a été prononcée, et on constate une baisse des dégradations. À mi-semester, l'utilisation des manuels numériques fonctionne mais des progrès sont encore possibles (notamment la gestion des livres dans l'établissement, certains élèves de 6e/5e les ayant encore dans les sacs). Sur ce point Mr Blavignac (APE) rappelle qu'une définition claire par discipline avait été évoquée

pour ce qui concerne l'usage des manuels papiers ou numériques en classe, cet aspect mériterait encore un rappel en ce sens auprès des enseignants. En ce qui concerne la gestion de l'après-crise, la maîtrise du français reste primordiale dans l'établissement : les bilans étaient plutôt négatifs l'année dernière, mais le LFV a dédoublé une heure de cours au collège. Une option mathématique a été mise en œuvre, obligatoire l'année prochaine pour les élèves de 1ère qui n'ont pas choisi l'option. M Kinder passe ensuite au calendrier des examens (non officiel) : Des épreuves blanches ont eu lieu en 1ère en novembre, les élèves sont venus 2 samedis matin et M. Kinder les remercie pour leur sérieux, le bac philosophie a eu lieu hier, 2 épreuves de spécialité auront lieu à la mi-janvier, le bac philosophie aura lieu le 8/1, début des conseils du 2e semestre fin janvier, il y aura une évaluation sur l'EPS pour les Terminales, le 2e *Schularbeit* aura lieu le 8 février, des devoirs communs auront lieu après les vacances de février, une épreuve de français demain, le brevet blanc les 30 et 31 mars plus une épreuve orale début mai, les épreuves de spécialité mi-mars pour les Terminales, la *Matura* écrite le 5 mai, les 30/31 mai la *Matura* orale, le bac philosophie vers le 6-11 juin, de même que les épreuves écrites de français, le grand oral vers le 15 juin, de même que le brevet écrit, remise du diplôme le 28 juin, et les conseils de classe étalés sur le mois de juin.

Mme Durand-Assouly remercie Mme Baudinet (secrétaire du bureau de Mme la proviseur) pour son travail (qui concerne une trentaine d'établissements). Elle évoque le Conseil d'école 1er degré sur les actions en élémentaire (lutte contre le harcèlement, formation, gestion de conflits, etc), et ses actions à la fois dynamiques et riches. Il existe en outre beaucoup d'activités péri-éducatives en maternelle. L'orchestre des lycées du monde, événement AEFÉ, sera accueilli en mars. Elle souligne également le développement des activités musicales (chorale, orchestre...), les séances mensuelles de cinéma, les conférences... Cet important dynamisme s'intègre dans les axes du projet d'établissement.

Mme Mathilde Ollivier (conseillère consulaire) demande quelle instance peut travailler sur l'aménagement et la circulation et sécurité routière. Il lui est répondu que ce peut être le CESCE ou le CHSCT.

Mme Durand-Assouly aborde la question de la carte des emplois. Elle concerne les personnels résidents, qui s'appelleront « personnels de catégorie 3 » (personnels titulaires de l'Éducation Nationale détachés auprès de l'AEFE). Pour les expatriés, la fonction CPE glisse vers la catégorie 3, mais cela ne change rien dans l'établissement, il s'agit juste d'une modification de statut.

M. Blavignac (représentant APE) demande si la participation moindre de l'AEFE pèsera sur le budget et dans quelle proportion.

Mme Durand-Assouly répond que normalement ce sera le cas, mais que la question sera posée. Suit la présentation de la carte des emplois :

Fermeture du poste expatrié de CPE car M. Pastol rentre en France, le poste sera donc vacant l'année prochaine, ce qui entraîne l'ouverture d'un poste de CPE de catégorie 3 (poste qui sera mis au mouvement) ;

2 enseignants sont arrivés de Kiev (M. Gailhbaud au 1er degré et Mme Marchetti en Physique au second degré), affectés à coût 0 pour le LFV. Ces postes seront toutefois fermés à la fin de l'année scolaire, les deux personnels concernés demanderont donc leur réintégration et pourront redemander un poste au LFV et y devenir détachés de catégorie 3, ils passeront en CCPL et des aménagements seront prévus ;

4 postes de PE seront vacants l'année prochaine, donc M. Gailhbaud pourra candidater ;

Pour Mme Marchetti est prévue la transformation d'un de ces postes en professeur du secondaire en Physique-Chimie, car il règne une certaine instabilité dans cette discipline depuis quelques années, le LFV a beaucoup de mal à y recruter ;

Fermeture d'un poste d'enseignant support résident au 1er degré en maternelle car l'effectif stagne (il y a eu diminution d'un certain nombre de postes en maternelle l'année dernière). Mais il serait possible en cas de remontée de recruter (évidemment en contrat local) ;

Certains postes seront susceptibles d'être vacants, mais l'AEFE n'annonce pas d'autres fermetures ;

Le poste de Sciences économiques et sociales (SES) gelé pour un an sera publié comme vacant. Non pourvu dans le cadre de la dernière commission de mars 2022 pour des raisons d'impossibilité de recruter des titulaires non résidant dans tout le réseau, il a été nécessaire de recruter un professeur sur un support de contrat local financé par le LFV. Cette année le poste sera remis au mouvement, il est ouvert à un titulaire du MEN français. Si la collègue TNR souhaite candidater, elle le pourra.

Accueil d'un collègue en contrat local de Kiev, qui sera renouvelé.

M. Sincennes demande ce qu'il adviendra de l'ASEM ? Mme Durand-Assouly répond qu'il sera possible de regarder ensemble, il existe plusieurs pistes (départs à la retraite...) L'administration fait en tout cas de son mieux pour conserver les emplois.

M. Blavignac demande si le document sera mis à disposition sur le cloud.

Mme Durand-Assouly répond par l'affirmative en précisant qu'elle fera un tableau. Elle évoque la rencontre qui a eu lieu avec les syndicats au sujet de la carte des emplois.

Vote de la carte des emplois = 8 pour, 13 absentions, 0 contre

Budget rectificatif

Lors de sa précédente séance, des membres du conseil d'établissement ont demandé des explications complémentaires sur la ligne EDU 121 – Restauration scolaire qui enregistrait l'ajout de 150 000 € au Budget rectification n°1 (BR1).

Le directeur administratif et financier donne donc les informations suivantes :
Au budget initial 2022, examiné en novembre 2021, il avait été prévu sur cette destination la somme de 450 000 € (soit environ la moyenne des dépenses constatées en 2020 et 2021). Or, le restaurant a été ouvert tous les jours en 2022 et peu de classes ont été confinées.

Par ailleurs, il rappelle que lors de la séance du CE du 25 novembre 2021 relatif au budget initial il avait été annoncé « que ce budget devra faire l'objet d'une réévaluation compte tenu du taux d'inflation » et qu'il convenait d'être vigilant sur les dépenses « eau, gaz et denrées » (cf. page 7 et 8 du PV du CE).

C'est donc logiquement, que cette destination a fait l'objet d'une réévaluation.

Néanmoins, la réponse consistant à dire que cette augmentation était liée à l'inflation est incomplète. Il convient d'y ajouter : et d'un ajustement en fonction des jours réels d'ouverture du restaurant et du nombres d'élèves effectivement présents.

Pour l'information du conseil, voici le montant de comptabilisation des denrées :

	2018	2019	2020	2021	15/09/2022	Projection linéaire Au 31/12/2022
Denrées	674 809,14 €	642 013,79 €	354 767,39 €	496 849,81 €	443 903,21 €	682 928,02 €

C'est aussi l'occasion de rappeler que la destination n'enregistre pas que le coût des denrées mais aussi toutes les dépenses liées à la restauration conformément aux instructions de l'Aefe.

Présentation du Budget rectificatif n°2-2022

Un rappel est fait sur les notions budgétaires AE (Autorisation d'engagement) et CP (crédits de paiement). Le montant des AE est la somme des bons de commande et contrats que l'ordonnatrice secondaire est autorisée à signer. La portée des AE peut être pluriannuelle. Ainsi, par exemple, le contrat de photocopieurs d'une durée de 5 années (2022-2027) est engagé, pour le montant total du contrat, l'année de sa signature (soit 2022). Les CP, eux, sont annuels ; ils sont consommés au moment du paiement effectif des factures pour la prestation de l'année (compte bancaire débité). Il peut donc y avoir des inégalités entre les crédits AE et CP.

Nature personnel – Destination EDU 112 / Personnel de droit local (AE=CP)

La destination EDU 112 a été estimée au plus juste. Aussi, il se peut que pour finir l'année nous ayons besoin de crédits supplémentaires (pour des suppléances par exemple). Ainsi par mesure de prudence, l'enveloppe étant limitative, et sur la base des 9 mois déjà réglés au 31/08/2022, il est proposé de rajouter 100 000 € pour les 5 mois restant (septembre – décembre et 14ème mois). Il s'agit d'une mesure prudentielle. Pour mémoire, l'ouverture de crédits supplémentaires ne signifie pas qu'ils seront nécessairement consommés.

Nature fonctionnement – Destination EDU121 / Restauration des élèves

Autorisations d'engagement 2022 prévues au Budget initial sur la destination
450 000 € (soit environ la moyenne de 2020 et 2021)

BR 1 : + 150 000 € (soit un ajustement tenant compte des jours d'ouverture + inflation constatée)

BR 2 + 100 000 € (projection linéaire au 31/12/2022) compensés par des recettes supplémentaires

Cette fois-ci il s'agit d'une augmentation liée aux effectifs. Depuis la fin du 2ème trimestre et surtout le 3ème trimestre 2021/2022 le lycée accueille une quarantaine d'élèves supplémentaires. Nous enregistrons en outre une montée des effectifs au 1er trimestre 2022/2023 (prévisionnel de +16 au 31/12). En conséquence, il convient d'abonder cette ligne de dépense qui est compensée par une augmentation des recettes en correspondance. Le montant total de la destination est comparable aux exercices 2018 ou 2019.

SUP325 / Viabilisation - énergie et fluides

+ 75 000 € en AE et CP

Comme indiqué au moment de l'examen du budget initial 2022, cette ligne était susceptible de modification. C'est le cas. Cette variation est expliquée par l'augmentation du cout gaz et électricité (chacun en fait le constat dans son foyer). Pour le budget 2023, une explication détaillée et chiffrée a été donnée aux représentants personnels et parents dans le cadre des réunions préalables à l'examen du budget.

SUP326 / Entretien mobilier et prestations externes

Autorisations d'engagement 2022 prévues au Budget initial sur la destination :

Marché ménage de 3 ans 1 390 000 € -> report, sera conclu au 1er trimestre 2023

Marché photocopieur/imprimante contrat de 5 ans estimé à 610 000 € -> marché conclu au 01/09/2022 inférieur au montant prévisionnel : 276 000 € soit une économie de 334 000 € sur 5 ans sur la base d'un nombre de copie constant. Pour information le cout copie N&B est de 0.0059 € HT et le cout couleur 0.029 € HT soit 5 fois le prix.

En conséquence, il convient de réduire l'enveloppe AE sur la destination SUP 326 : - 1 724 000 € (1 390 000,00 € + 334 000,00 €)

Naturellement, l'impact sur les crédits de paiement 2022 prévus au Budget initial est plus limité. Il **convient en outre d'enregistrer les économies réalisées sur cette destination : CP SUP 326 : -425 000 €**

SUP 341 / Fournitures et matériels informatique

Il est proposé de réinvestir une partie des économies réalisées en fonctionnement dans l'enveloppe investissement en procédant notamment au renouvellement d'une partie du parc informatique conformément à l'axe du projet d'établissement « modernisation et développement du numérique ».

Il n'y a pas eu d'investissement dans ce domaine depuis de très nombreuses années à l'exception d'ordinateurs portables pour les sciences et de tablettes pour l'élémentaire. AE et CP en INV de + 170 000 €

Pour information du conseil, 250 PC ont 5 ou plus ; certains ont même 10 ans.

M. Carpe rappelle que l'augmentation de 5,63% des frais d'écolage l'année dernière avait pour but, selon l'argumentaire de M. Reux, de moderniser l'établissement et d'améliorer le service. Il demande donc ce qui a été fait de concret ou de prévu pour justifier cette augmentation.

M. Reux (DAF) explique que pour la prévision de budget, l'inflation tournait autour de 4%, mais que le taux est aujourd'hui de 8,3%. Ces augmentations de tarif ont donc été avalées par l'inflation. Certaines choses ont cependant pu être réalisées : équipement de tablettes numérique pour tout l'élémentaire ; achat de 90 portable pour les sciences physiques, SVT et techno ; nouvelle salle informatique au bâtiment D ; appel à un architecte et à un géomètre pour installer des jeux dans le parc (près du palais) ; cours de soutien et ateliers sur les fonds de l'établissement (en particulier en 3e pour le DNB) ; accompagnement des EBEP par des référents et intervenants ; élargissement de l'offre linguistique (espagnol, arabe, latin au collège) ; création d'une classe FLE qui accueille 10 élèves allophones, de la 6e à la 2de ; et classe passerelle en élémentaire. Il évoque enfin la fin du contrat avec le partenaire au studio Molière (un bilan sera fait pour l'APE) et ajoute que le LFV cherche toujours mécénat et partenariat avec des entreprises.

M. Carpe (représentant APE) rappelle que le budget 2021 prévoyait l'accessibilité des locaux pour les handicapés et des travaux dans le foyer des lycéens. Il demande si les investissements sont prévus cette année.

M. Reux daf répond par la négative mais précise qu'un point sera fait sur les travaux prévus mais non réalisés. On pourra alors voir si le taux de réalisation est conséquent, la question relève en tout cas du compte financier.

M. Carpe en déduit par conséquent que, si les travaux ne sont pas faits, les AE sont à 0, et que certains investissements devraient donc être fortement réduits.

Mme Durand-Assouly rappelle qu'il ne s'agit pas du compte financier mais du budget rectificatif.

M. Carpe attire l'attention sur les éléments présentés pour justifier les augmentations. Comme les engagements ne seront pas réalisés, il demande s'il est possible de les supprimer du budget 2022.

M. Reux répond que ces examens sont ceux du compte financier. Mais si les crédits ne sont pas consommés, ils retombent dans les réserves, et il est donc possible de les ressortir au budget 2023. Beaucoup de choses ont tout de même été réalisées, malgré l'inflation.

Mme Durand-Assouly précise que rien n'est promis, mais qu'il s'agit d'une feuille de route et que la conjoncture complique les choses.

Vote du budget rectificatif = 5 abstentions, 2 contre, 13 pour (maintenant sur 20 votants)

Voyages scolaires

Mme Durand-Assouly évoque le coût maximum qui sera payé par les familles. Suite au COVID, les voyages sont à nouveau autorisés mais l'impact reste fort, il est obligatoire de prendre une assurance annulation. Avec la forte inflation, les coûts augmentent. Il faudra donc ne pas hésiter à utiliser largement la caisse de solidarité.

M. Blavignac rappelle que les deux associations de parents s'engagent activement pour faire vivre la guinguette qui au-delà de la dimension conviviale a également pour but d'alimenter le budget de la caisse de solidarité. Par ailleurs, pour ce qui concerne le meilleur usage possible de cette caisse de solidarité, en particulier dans un souci d'équité de traitement, il conviendrait de s'assurer que tous les dossiers relatifs à un projet puissent être examinés lors d'une même séance. Pour ce faire des dates butoir de dépôt de dossier de demande pour chaque voyage ou sortie doivent être communiquées aux familles.

Mme Durand-Assouly approuve et déclare espérer voter tous les voyages avec nuitées pour l'année prochaine. L'information devra être communiquée à temps, la commission traitera tous les voyages en même temps. De plus, un voyage doit se préparer longtemps à l'avance, il faudra donc voter en juin les voyages pour l'année prochaine. Le voyage s'appuie par ailleurs sur un projet pédagogique construit. Tous les voyages passent forcément par le chef d'établissement, à temps pour pouvoir tout vérifier. Il est donc important d'anticiper pour juin.

Mme Morvan aborde les projets présentés aux parents lors de réunions spécifiques : 3 en élémentaire. Tout le CP est concerné et tout le CE1 : il s'agit de faire naître une certaine cohésion au début de leur scolarité au LFV. Il y aura donc 3 jours à la montagne au printemps au CP et en hiver en CE1, les projets avaient été votés en 2019-20 et n'avaient pas pu avoir lieu. Il s'agit de 150 enfants au CP pour un tarif de 230€. Au CE1 il s'agit de 150 enfants à 500€/ par famille et enfant). Enfin les CM1/CM2 devraient faire un séjour voile avec nuitées (au *Mondsee*) sur 2 classes pour 5 jours au tarif de 500€, 50 enfants étant concernés)

M. Blavignac fait remarquer que le plafond-repère était auparavant de 400€ max, est désormais de 500€, et qu'il a donc été augmenté.

Mme Durand-Assouly précise que la question des assurances reste floue, même si ça sera probablement moins.

M. Blavignac demande si les assurances sont obligatoires.

Mme Durand-Assouly répond que non, mais il faut encore qu'on y réfléchisse. La caisse de solidarité sera en tout cas d'une grande aide.

Vote CP voyages élémentaire = pour à l'unanimité.

Vote CE1 = pour à l'unanimité.

Vote CM1/CM2 = pour à l'unanimité.

Benedikt Mustafa (représentant élèves) demande si les parents sont tous favorables en CE1 : dans une classe, 5 parents ne sont pas décidés.

M. Blavignac évoque la possibilité d'interpréter le nombre maximum d'enfants non participant entraînant l'annulation de la sortie par groupe entier et non pas exclusivement par classe. En d'autres termes, si 3 classes souhaitent participer à un même voyage, le nombre d'enfant maximum entraînant l'annulation soit de 9 quel que soit leur répartition par classe et non pas de 3 par classe. Mme Durand-Assouly approuve le principe de cette démarche.

Mme Durand-Assouly aborde le voyage aux Jeux Internationaux de la Jeunesse (à Pau), pour un tarif maximum de 500€ par famille, la cherté des billets d'avion, et l'assurance annulation obligatoire.

Vote pour à l'unanimité.

Les accompagnateurs sont pris en charge par les familles, mais le LFV participe.

Est enfin abordé le voyage à Admont, pour 2 classes de 3e, dévolu entre autres aux révisions pour le DNB, au tarif de 420€ maximum, pour 58 élèves et 4 accompagnants.

Vote pour à l'unanimité.

Point budget 2023

Présentation des tarifs 2023 et des recettes

Le directeur administratif et financier explique comment sont calculées les recettes de frais de scolarité : Tarifs x effectifs prévisionnels

Concernant les effectifs, il est observé un enrayment de la baisse des effectifs en 2021 et une progression en 2022 en particulier en élémentaire.

M. Reux attire l'attention des membres du conseil sur ce point important : les effectifs prévisionnels de l'année 2023 comprennent la quarantaine d'élèves venus d'Ukraine. S'ils étaient amenés à nous quitter (ce qui serait une bonne nouvelle car cela signifierait la fin de la guerre) alors les recettes devront être ajustées en conséquence. De même le prévisionnel d'effectif à la maternelle est de 220 ce qui n'était pas le cas à cette rentrée.

Pour l'année civile 2023, les tarifs pour les deux derniers trimestres de l'année scolaire 2022/2023 (janvier à juin) ont été décidés en novembre 2021. Aussi les nouveaux tarifs proposés à cette séance ne s'appliqueront qu'à compter de septembre 2023.

Le calcul est donc présenté pour les frais de scolarité, les frais de demi-pension et les autres frais scolaires. Le DAF présente ensuite une liste récapitulative de tous les frais.

M. le DAF précise que le directeur général adjoint de l'Aefe a demandé à ce que les droits de première inscription soient augmentés. Aussi, ils augmenteront progressivement de + 100 € tous les ans pendant 3 ans (2023 à 2025) pour s'aligner progressivement sur la moyenne des EGD Europe. En 2026, un ajustement du différentiel Vienne / moyenne des EGD d'Europe sera constaté et un alignement sera effectué.

M. Blavignac regrette que la plupart des tarifs n'ont pas été communiqués. Il souligne également qu'aucun de ces documents n'était sur le cloud juste avant le CE, ce qui est dommage car on ne peut ni analyser ni comparer par rapport à l'année dernière. Il déplore également que les tarifs 2023 ne soient pas mis en comparaison avec les tarifs 2022. M. Reux reprend les documents et fait observer que tous les tarifs 2023 et 2022 concernant les droits de scolarité sont indiqués (scolarité,

demi-pension, première inscription, bibliothèque, manuels etc..). Ces mêmes documents ont été présentés en commission préparatoire.

M. Blavignac regrette que certains arguments présentés en commission préparatoire pour justifier une augmentation conséquente des tarifs de 9%, notamment une augmentation des frais d'énergie dans une proportion de 1 à 10 (sic), ou une augmentation des traitements du personnel enseignant (résidents et en contrat local) à hauteur de 9%, ne soient plus évoqués dans les mêmes proportions dans les documents finaux présentés en Conseil d'Etablissement. Puisque l'augmentation des frais d'énergie est évoquée pour un facteur de 2.25 et l'augmentation des traitements du personnel local est maintenant proposé sur une base de 2.8%.

Il est également fait remarquer que pour certains niveaux, compte tenu de l'instauration de frais de bibliothèque et des fortes augmentations des frais d'examen, l'augmentation annuelle total des frais de scolarité est supérieure à 11%.

Seuls quelques tarifs n'ont pas été présentés préalablement à la séance :

- Le rétablissement d'un tarif expatrié au restaurant scolaire qui concerne aussi les hôtes de passage et les stagiaires de la formation continue (à la demande de représentants des personnels) ;
- Le projet de garderie à 7h / 7h30 (expérimentation) ;
- L'heure de location de la salle de réunion du studio Molière (nouveau) ;
- Le relèvement du plafond d'autorisation donnée au chef d'établissement pour fixer les tarifs de sortie sans information préalable du Conseil (50 € au lieu de 30 €).

M. Reux évoque enfin la fin du contrat avec le partenaire au studio Molière (un bilan sera fait pour l'APE) et ajoute que le LFV cherche toujours mécénat et partenariat avec des entreprises.

M. Carpe demande à ce que l'argumentaire communiqué aux associations de parents en 2021 expliquant les raisons des augmentations des tarifs 2022/2023 soit projeté. Il demande ce qui a été réalisé.

M. Reux relit le début du document

« Une très forte inflation à prévoir en 2022. Il est prévu une inflation aux alentours de 4% en 2022. Elle est actuellement de 3,3 % en septembre et de 3,7% en octobre 2021. » M. Reux rappelle que le taux d'inflation à ce jour n'est pas de 4% comme espéré mais de 8,3% (période de janvier à octobre 2022). Il est même de 10,5% pour le seul mois de septembre. Or, pour mémoire l'augmentation des seuls droits annuels de scolarité est de 5,63%. Par ailleurs, les augmentations de tarifs proposées en 2021 ne s'appliquent qu'en septembre 2022 soit seulement 4 mois d'une année budgétaire.

Néanmoins, malgré ce contexte conjoncturel défavorable, beaucoup de choses ont déjà pu être réalisées en 2022 :

Moderniser et rénover l'établissement sur plusieurs années

- Des salles ont été repeintes pour près de 40 000 €
- Une centaine de tablettes ont été achetées pour l'élémentaire avec le concours de l'Aefe,
- 90 PC portables ont été acquis pour les sciences physiques, sciences et vie de la terre.
- Des relevés géométrique et topographique ainsi qu'un devis d'architecte pour la réalisation d'une aire de jeux sur le site Liechtenstein ont été réalisés.

Offrir une meilleure qualité de service

- Des cours de soutien (gratuit pour les post-Covid) et ateliers (remédiation) ont été institués,
- Des ateliers péri-éducatifs et école ouverte ont été mis en place et se développent,
- L'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers a été amélioré avec l'augmentation de la quotité du personnel en charge du dossier et que maintenant tous les niveaux sont concernés, de la PS à la terminale

- Par ailleurs, des intervenants spécialisés ont été sollicités et des conférences ont été organisées sur des thématiques ciblées (cf. projet d'établissement),
- l'offre linguistique en espagnol, en arabe, en latin au collège a été pérennisée et même développée,
- l'augmentation de la durée hebdomadaire de l'éducation physique et sportive est consolidée,
- du temps scolaire spécifique pour la maîtrise de la langue française (accompagnement personnalisé et classe passerelle) a été mis en place.

M. Carpe demande ce qu'il en est pour :

- Rénovation des installations sanitaires (toilettes de la cour principale),
- Amélioration de l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite,
- Rénovation des locaux de l'infirmerie et du foyer des lycéens.

M. Reux répond que le foyer des lycéens a été rénové mais que pour le reste ce n'est financièrement pas possible pour l'instant. Il rappelle que l'augmentation des tarifs votés en 2021 ne s'applique que depuis septembre 2022 soit 3 mois.

Concernant l'augmentation de tarif proposée cette année, M. le DAF indique que tous les frais de scolarité devraient être à la hauteur des inflations annuelles + 2 à 3% pour permettre les investissements futurs.

Il précise enfin que notre partenaire le Thérésianum a décidé d'augmenter ses frais de 10% à compter de février 2023 alors qu'ils avaient déjà augmenté de 3,3% en septembre 2022. Ce n'est pas le cas pour le lycée.

M. Reux précise que les enseignants de la Bildungsdirektion (allemand, religion, histoire géo...) sont payés par le gouvernement autrichien.

Mme Durand-Assouly précise que l'État autrichien met à disposition 50 professeurs.

M. Sincennes remarque que les postes d'expatriés n'apparaissent pas non plus.

M. Blavignac demande s'il existe des chiffres précis sur ce que cela coûte à l'Autriche.

M. Reux répond qu'il s'agit d'environ 5 millions € AEFÉ pour la France, mais qu'il n'a pas la réponse concernant l'Autriche.

M. Blavignac ajoute que, de fait, chaque parent ne paye pas la totalité du coût de fonctionnement du LFV.

M. Reux poursuit en disant que les personnels sont conscients des difficultés financières de l'établissement et sont ouverts à la discussion.

Mme Durand-Assouly précise que le tarif du dîner des anciens élèves : l'allocation pour les nappes, le matériel, etc. sera rajouté.

M. Reux précise que selon la convention fiscale, les personnels non autrichiens doivent déclarer leurs impôts en France, à partir du montant d'une activité équivalente en France. Il ignore s'il y a autorisation à déduire la prime cherté de la vie, c'est une question à poser aux services fiscaux autrichiens.

M. Sincennes veut savoir si les sens de « réserve » et de « trésorerie » sont les mêmes.

M. Reux répond qu'il s'agit de capacité de financement et de fonds de roulement. La trésorerie est l'indicateur devant être présenté.

M. Blavignac remercie M. Reux et regrette que ces documents n'aient pas été présentés sur le cloud comme ils auraient dû l'être. Il souhaite que cela ne se reproduise plus.

Présentation des dépenses

Le directeur administratif et financier poursuit en présentant les dépenses. Il explique que dès qu'une dépense est payée elle consomme des crédits de paiement. Néanmoins, certaines dépenses sont payées mais ne sont pas inscrites au budget ; ce sont les flux de trésorerie Aefe <-> EGD et entre EGD.

Donc, en résumé, les flux de trésorerie sortant sont constitués :

- 1- des dépenses inscrites au budget (CP) : 10 407 100 €
 - 2- des flux Aefe-Egd : 4 488 668 €
- Total : 14 895 768 €

M. Reux insiste : un budget est un document prévisionnel. Tous les éléments ne sont pas connus au moment de sa réalisation. Il est donc susceptible de modification.

Ensuite, il projette un document détaillant 93% des flux sortants avec notamment :

Les dépenses de personnels qui représentent 62% du total des flux :

- Payée directement par l'établissement (CP) : 5 860 000 € (EDU 112)
- Payée directement par l'Aefe puis remboursée en partie par le lycée (flux) : 3 402 700 €. Cette dernière somme ne représente que 57% du total des salaires de fonctionnaires. Le reste est pris en charge par l'Aefe.

Les dépenses de restauration :

- le lave vaisselle doit être changé (machine, installation, remises aux normes salle de lavage et évacuation déchets...) : 500 000 € prévus.
- le cout des denrées augmentent avec l'inflation : 675 000 € prévus au budget (peut être insuffisant).

Les dépenses d'entretien et de prestations externes (comme le ménage (450 000 €)) et bien sûr les dépenses de viabilisation vont aussi augmenter. Ainsi, comparés à la moyenne des 4 dernières années, les tarifs de gaz devraient augmenter de 225% et de 64% pour l'électricité. Par rapport à l'année dernière c'est + 188 152 € supplémentaires à prévoir selon nos calculs pour un total de 542 100 € soit 4% des flux

Il présente ensuite une comparaison de ces ensembles sur 3 exercices 2020 -> 2022 et un différentiel 2022/2023. Concernant la rémunération, 5% d'augmentation sont à prévoir (+ 260 000 €) lié : au GVT (avancement à l'ancienneté), + 2,8% de la valeur du point d'indice, indemnités retraite, + taux d'augmentation liée aux accords de branche de l'hôtellerie. Il indique que des négociations sont en cours autour de l'augmentation de la valeur du point d'indice et/ou de la mise en place d'une prime cherté de la vie.

Concernant les travaux du parc immobilier (parc Clam Gallas), et selon les premières études reçues la semaine dernière, l'estimation de 100 000 € serait à tripler.

Il présente les questions / réponses des associations de parents :

- coût prévisionnel de l'électricité et du gaz. Un comparatif 2018-2021 avec une projection 2023 est présentée et conséquences budgétaires expliquées,
- impact de l'inflation sur le cout des denrées : une vidéo du chef cuisinier est diffusée expliquant l'augmentation des couts des denrées sur 3 années sur une base de 25 articles représentatifs (demande UPEL). M. Bourdin explique l'envolée des prix liés à la restauration (denrées comme matériel), due à l'inflation (augmentation des prix, les mauvaises conditions climatiques, la guerre). M. Bourdin assure qu'il met régulièrement les fournisseurs en compétition et que la ligne

de conduite est de garder la qualité et le goût tout en maîtrisant le plus possible les coûts des denrées.

- Il termine son intervention en évoquant le remplacement du lave-vaisselle de la cantine (de 3 à 500 000 €). Cette machine permettra d'être aux normes et assurera la transformation des déchets de cantine en bio-gaz.
- liste de dépenses courantes et comparaison de l'évolution entre 2021-2022 en pourcentage et en valeur sur une année. Ainsi, un tableau est présenté illustrant certaines évolutions de dépenses : papier, projecteurs, assurances, loyer Grinzing et produits d'entretien. Ils relaient en outre deux exemples de courrier de fournisseurs annonçant des augmentations de tarifs variant de 10 à 48% : matériel de nettoyage + 24 %, machines de nettoyage + 12 %, produits chimiques de nettoyage + 16 %, produits d'hygiène (papier toilette, savon et papier à main) + 48 %...
- une dernière diapositive « et si les frais de scolarité n'augmentaient pas ? » réalisée à la demande de l'APE lors des réunions informatives est projetée. Dans cette hypothèse, il apparaît qu'il y aurait environ 660 000 € de recettes en moins.

Mr Carpe fait remarquer que dans le calcul du prix d'un repas, quelques dizaines de centimes sont prévus pour une provision sur les investissements (pour le remplacement des équipements qui tomberaient en panne au cours de l'année). Cela représente environ 150 000 € par an. Sur les exercices 2020-21, 2021-22 et 2022-23 = 3 années donc potentiellement 450 000 € en réserve. Mr Carpe demande si des investissements à hauteur de 450 000 € ont été réalisés ? Si ce n'est pas le cas, le coût du lave-vaisselle serait déjà payé par les familles et l'argument de devoir payer un nouvel équipement ne peut pas être présenté aux familles comme un argument expliquant l'augmentation des coûts de scolarité ou cantine...

M. Reux répond que la demande était d'expliquer comment était calculé le prix d'un repas élève : denrées, personnel, entretien, et coût prévisionnel des investissements. Le montant avait été qualifié de très conséquent, mais il est nécessaire de faire une estimation sur la durée de vie des équipements. Où va l'argent accumulé ? Avant existait un budget annexe d'hébergement, mais depuis la réforme tout est globalisé, donc un excédent alimente tout le budget de l'établissement. En 2 ans de COVID, ce sont 10 années d'excédent de restauration qui ont été effacées. Désormais, on ne raisonne plus par secteur.

Mme Wagner-Pautrot (représentante suppléante APE) demande à quoi correspondent certaines provisions et les investissements de 775 000 €.

M. Reux répond qu'il s'agit d'une somme bloquée par écriture comptable (il s'agit des départs à la retraite des personnels, des congés sabbatiques ; actuellement, le LFV n'est pas capable de provisionner pour de gros travaux). L'AEFE recommande d'augmenter les frais de scolarité à minima du niveau de l'inflation. Les 775 000 € correspondent au lave-vaisselle, à du mobilier de salles de classe, au jardin/aire de jeux, etc... (cf. document)

M. Blavignac et Carpe remarquent +8,76% d'augmentation d'investissements entre 2022 et 2023. Les denrées alimentaires sont une dépense incompressible. Mais où est l'hypothèse de l'augmentation des effectifs qui reste un élément-clé du budget? L'augmentation des tarifs ne devrait pas être considérée comme le seul paramètre d'ajustement. Qu'en est-il des frais de 1ère inscription ? Quel service supplémentaire est considéré pour justifier cette augmentation ? Avec ces diverses recettes, ce sont environ 565 000 € sur les 1 100 000 € qui manquent par rapport aux augmentations. Il reste donc encore 600 000 € à trouver. Or la proposition d'augmentation des tarifs génère quasiment un million de recettes. Donc pourquoi cette différence entre les deux tableaux ?

M. Reux répond ne pas comprendre ces chiffres, il souhaite les étudier avec les intervenants et se réjouirait d'un tel excédent.

Mme Durand-Assouly précise que M. Reux est à leur disposition pour revoir les chiffres.

Vote pour avis sur les tarifs = 6 contre, 7 abstentions et 6 pour, maintenant sur 19
Vote du budget = 6 contre, 7 abstentions, 6 pour

Vote sur les rémunérations = 7 contre, 6 abstentions, 6 pour, étant entendu que les discussions sont toujours en cours et que l'augmentation de 2,8% proposée par l'administration n'est pas contraignant.

Fin de la séance à 21 h 30.

Madame la Provisseure invite les membres à un « verre de l'amitié »

Présidente
Mme Magali Durand Assouly

Secrétaire
M. Colin Heine